

BAREME D'HONORAIRES ANNEMASSE

→ LOCATION

Honoraires gestion locative :	Part propriétaire	Part locataire
Location à usage d'habitation vide ou meublé	*7,5 % TTC (6,25 % HT) sur les encaissements *taux dégressif suivant montant des encaissements)	
Assurance loyers impayés	3,6 % TTC (3 % HT) sur les encaissements	
Entremise et négociation	30 €	
Locaux commerciaux et professionnels	15% TTC (12,5 % HT)	
Avenant au bail	300 €	300 €
Honoraire de mise en location :		
Location à usage d'habitation vide ou meublé		
Visite, constitution du dossier de candidature, rédaction du bail	Zone tendue : 10 €/m ² Zone non tendue : 8/m ²	Zone tendue : 10 €/m ² Zone non tendue : 8/m ²
Etat des lieux d'entrée	3 €/m ²	3 €/m ²
Location à usage commercial ou professionnel		
Négociation, rédaction du bail, état des lieux	9 % TTC (7,5 % HT) du montant annuel hors charges	9 % TTC (7,5 % HT) du montant annuel hors charges

→ TRANSACTION

Pour les locaux à usage d'habitation, locaux commerciaux

- 6%TTC du prix de vente
- 5% TTC du prix de vente à partir de 250 000 €

Pour les programmes neufs :

- Entre 3% et 5% TTC du prix de vente

Pour les terrains à bâtir :

- 8% TTC du prix de vente

Pour les garages et parkings :

- Forfait de 2 000 € TTC